

VILLE D'ESBLY
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNECANTON DE SERRIS
Arrondissement de Torcy
77450**EXTRAIT du Registre**
des Décisions du Maire**N° 2025-08**

OBJET : AFFAIRES PERISCOLAIRES – Séjours d'été à Fort Mahon Plage (80 – Somme) en juillet 2025 pour des enfants âgés de 7 à 11 ans. (1. Commande publique – autres contrats 141)

-oOo-

Le Maire de la Ville d'ESBLY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal n°19/05-2020 du 24 mai 2020 complétée par la délibération du Conseil municipal n°46/09-2020 du 28 septembre 2020 et modifiée par la délibération du Conseil municipal n° 82/12-2023 du 13 décembre 2023 portant sur les délégations consenties par le Conseil municipal au Maire ;

VU la proposition de contrat d'hébergement et d'activités par l'association A.F.L (Accueil Formation Loisirs) ;

CONSIDERANT la nécessité de recourir à un prestataire spécialisé pour assurer l'hébergement et certaines activités pour les séjours d'été 2025 ;

DÉCIDE

Article 1 : De signer le « contrat groupe hébergement Fort Mahon » pour le séjour du mois de juillet 2025, acceptant les clauses contractuelles avec l'association A.F.L, Fort Mahon, dont le siège se situe 84 route de Berck, 80120 Fort Mahon (Siret 39062605900013).

Compte tenu de l'organisation du séjour suivant :

- du samedi 05 juillet au samedi 12 juillet 2025 pour un groupe de 25 enfants du CE1 au CM2 (année scolaire 2024/2025).

Article 2 : Que le présent contrat est valable pour une durée de 8 jours du 05 au 12 juillet 2025.

.../...

Article 3 : Que le paiement des prestations s'effectuera à réception de l'avis de sommes à payer pour un montant total de 12 205 € TTC.

Le montant de l'acompte est fixé à 50% du montant total soit 6 090 € TTC et sera à verser avant le 5 avril 2025.

Fait à Esbly, le 10/02/2025



Le Maire,

Ghislain DELVAUX.

*Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du
présent acte, compte-tenu de sa transmission*

en Sous-Préfecture le : **17 FEV. 2025**

de l'affichage le : **17 FEV. 2025**

A Esbly, le **17 FEV. 2025**